



David DERROUET

Maire de Fleury-Mérogis,
Vice-président de l'Agglomération
du Val d'Orge
Député suppléant

Le 9 juin 2015

Gens du voyage : la procédure d'expulsion est engagée

Madame, Monsieur,

Hier, aux alentours de 5 heures du matin, le parc de la Greffière a vu l'intrusion massive de plus de 200 caravanes.

Comme vous le savez, cet espace de verdure et son lac ont bénéficié d'investissements lourds par la Communauté d'agglomération du Val d'Orge afin de mettre en valeur le parc, d'y installer une plage "loisirs", un parcours sportif et afin d'empêcher définitivement les intrusions sauvages de caravanes que nous avons connues en 2010, 2011 et 2012.

A cinq reprises en trois ans, des tentatives d'intrusion ont été mises en échec en soirée grâce aux nombreux aménagements qui ont été réalisés pour un montant de 500 000 euros (portiques, murs, réfection totale des clôtures avec mur en béton en soubassement...).

Si comme vous l'avez signalé, l'entretien du parc et des entrées mérite d'être amélioré, ni les services de la Ville, ni les services de la Communauté d'agglomération n'auraient pu anticiper cette intrusion sauvage.

Contraints de laisser un accès pour les véhicules d'entretien de l'agglomération, nous avons été obligés d'installer un portail d'entrée à proximité de Vernis Soudée. Ce dernier a été arraché, tout comme une partie du mur qui a été littéralement cassée; les pierres et la terre ont été déblayées par des engins de chantier.

Comme vous pouvez le constater, c'est un arsenal "lourd" qui a été utilisé par les gens du voyage pour pénétrer illégalement sur le site de la Greffière.

Attaché à préserver cet espace exceptionnel, **la municipalité a d'ores et déjà pris attache avec les services de l'agglomération pour mettre en place un nouveau dispositif de sécurisation renforcé.** J'ai personnellement pris attache auprès du Président de l'Agglomération afin que l'entretien du parc soit régulier, et les demandes des riverains prises en compte.

Dès lundi matin, l'avocat de la Ville a été saisi afin qu'une procédure d'expulsion soit engagée le plus rapidement possible. Nous sommes donc en attente de la décision que prendra le tribunal, seul compétent pour prononcer l'expulsion des gens du voyage.

Vous pouvez compter sur ma détermination à sécuriser encore davantage l'entrée du parc à l'issue de la procédure.

Bien fidèlement,

David DERROUET

Maire de Fleury-Mérogis
Vice-président de l'Agglomération du Val d'Orge
Député suppléant